



Rupture contrat avant terme - Stand Gd Magasin

Par **Modemodemode**, le **17/04/2013** à **11:05**

Bonjour,
Nous travaillons pour une marque qui a un stand dans un très grand magasin parisien.
Notre contrat de travail devait prendre fin mi août, nous recevons un avenant à signer nous notifiant que la présence dans ce magasin (par décision du grand magasin) prendra fin quinze jours avant.
Y a t il un recours pour obtenir une compensation financière ?
Nous n'avons pas été averties, par avance.
Merci à vous.

Par **avocate33**, le **17/04/2013** à **12:33**

Bonjour
Tout dépend du contrat initial, je suppose qu'il s'agit d'un CDD, il convient de vérifier qu'elle est la cause de recours au CDD et quel est le terme fixé c'est à dire une date précise ou un événement
S'il s'agit d'une date précise, le contrat doit être respecté et les salaires versés, s'il s'agit d'un événement précis c'est la survenance de l'événement qui met un terme au contrat
Bonne chance

Par **moisse**, le **17/04/2013** à **15:10**

Bonjour,
Cela se nomme "une remise à disposition de la marque".
C'est à cette marque que vous vous adressez pour la poursuite de votre contrat.
Cette remise à disposition peut survenir pour une foule de motifs, et il importerait pour vous de connaître ce ou ces motifs, en admettant que vous n'en ayez aucune idée.